



Les Clés du Permis

11 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine tél. : 07 87 32 44 73 www.lesclesdupermis.fr

Les Clés du permis est engagé dans une démarche qualité avec la labellisation « qualité des formations au sein des écoles de conduite ». Cette labellisation est garante du contrôle, par les services de l'état, d'un ensemble de critères de qualité.

Nous vous présentons plusieurs des critères impliqués dans la démarche

Evaluation initiale

Horaires des cours de code

Rendez-vous post-permis pour solidifier vos acquis

Les enjeux de la formation à la conduite

Notre règlement intérieur

Parcours individualisé de formation

La conduite accompagnée et supervisée

L'évaluation par nos élèves



L'évaluation initiale

L'évaluation initiale se déroule sur véhicule, avec notre moniteur diplômé, sur une durée d'une heure. Elle précède l'éventuelle inscription.

L'objectif est d'évaluer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis et conduire en sécurité de façon autonome. Elle répond à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).

C'est aussi l'occasion, pour l'élève, de mieux connaître l'auto-école auprès de laquelle il pourra décider de s'inscrire.

L'évaluation initiale utilise la grille d'évaluation B, AAC, CS officielle. Le résultat comporte 8 axes d'évaluation :

- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitude à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité
- Habilité
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Emotivité

En cas d'inscription, la fiche d'évaluation est annexée au contrat.



Les Clés du Permis

11 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine tél. : 07 87 32 44 73 www.lesclesdupermis.fr

La salle est ouverte tous les jours en libre service de 8H30 à 19h00.
Un moniteur anime les cours aux heures et avec les thèmes suivants :

Lundi	17h30 à 19h	<ul style="list-style-type: none">- La loi et la circulation- Le conducteur- Précautions en prenant et en quittant son véhicule
Mardi	12h30 à 14h	<ul style="list-style-type: none">- Documents- Passagers- Chargements- Equipement de sécurité des véhicules
Mercredi	17h30 à 19h	<ul style="list-style-type: none">- Mécanique et Sécurité- La route- Les autres usagers
Jeudi	12h30 à 14h	<ul style="list-style-type: none">- Règles et environnement- Premiers Secours notions générales
Vendredi	17h30 à 19h	<ul style="list-style-type: none">- Révision générale

Auto-école agrément n° E 15 094 0009 0

Société par Actions Simplifiée, n° SIRET : 811 648 492 00015, n°tva : FR78 811 648 492, code NAF : 8553Z



Les Clés du permis est habilité à délivrer les stages post-permis

Les stages post-permis et la réduction de la période probatoire

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post-permis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage post-permis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie **entre six et douze mois après l'obtention du permis**, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.



ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

Le véhicule permet de se déplacer rapidement, de façon autonome, avec une grande facilité d'usage. Les vitesses de déplacement, les masses des véhicules, leur nombre, les différents comportements des conducteurs font que l'usage des véhicules est dangereux. En amont de l'utilisation des véhicules, dès la formation, il est possible d'influer significativement sur la réduction du risque. Les acquis de la formation auront un impact toute la vie durant des conducteurs formés.

Afin de réduire au mieux les risques liés à la conduite, l'objectif général de la formation est la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Contrat de formation

En début de formation (et après l'évaluation initiale) un contrat type est signé par l'élève et par l'auto-école.

Formation au code de la route et préparation de l'ETG, déroulement et conditions de passage de l'examen

La préparation de l'ETG se fait par des cours animés par un formateur diplômé à raison d'1h30 tous les jours sur les différents thèmes du programme.

Les élèves complètent cette formation en faisant des séries de questions sur 1 ou plusieurs thèmes.

De la même façon les élèves disposent d'un accès internet pour effectuer d'autres séries.

Lorsqu'il se sent prêt (réussite à plusieurs reprises d'une note de 35 sur 40), après avis du formateur, l'élève se présente de lui-même à l'ETG dans l'établissement agréé de son choix.

Le passage de cette épreuve se fait chez des prestataires « privés » agréés. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes et s'effectue sur une tablette ou bien sur un ordinateur. L'épreuve est composée de 40 questions portant sur les différents thèmes du code de la route, il faut obtenir un score d'au moins 35 bonnes réponses pour être reçu(e).

La réussite à l'épreuve théorique générale (souvent appelée « code ») est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire.



Formation à la conduite déroulement et conditions de passage de l'examen

L'élève dispose pour suivre sa formation d'un livret d'apprentissage. Le formateur dispose lui d'une fiche pédagogique pour chaque élève.

L'élève dispose de la possibilité de fixer lui-même les jours et horaires de ses leçons en fonction de ses contraintes et des places disponibles sur le planning. Il est ainsi possible de programmer l'ensemble de la formation prévue dès le début de la formation. Ce service est également disponible auprès du secrétariat.

En début de formation, la durée d'une heure par leçon est préconisée. Les premières leçons demandent en effet beaucoup d'énergie. La durée passe ensuite à 1h30 une fois que les élèves ont acquis une première familiarité avec le véhicule.

Deux véhicules sont proposés pour le permis B : Dacia essence et C3 diesel. Les élèves connaissent ainsi les deux types de motorisation. Pour le permis BEA nous disposons d'une Toyota Yaris hybride, également équipée pour les personnes en situation de handicap.

Les progrès sont évalués à l'aide de grilles de progression détaillées pour chaque compétence. Des évaluations, dont les critères et les conditions de réussites sont prévus à l'avance, sont mises en place par le formateur tout au long de l'avancée de l'élève dans le programme. Il mesure ainsi la progression et identifie les éléments à perfectionner.

Une fois toutes les compétences validées, le formateur organise un examen blanc qui permet à l'élève de vivre les conditions de l'examen du permis de conduire et de s'y préparer. Les élèves qui ont réussi un examen blanc sont présentés.



L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

L'examen du permis de conduire est évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur une durée de 32 minutes.

Le jour de l'examen, l'élève est accompagné par un enseignant de l'école de conduite.

L'épreuve est présentée par l'inspecteur qui précise ce qui est demandé lors de l'examen :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser une manœuvre comportant au moins une marche arrière ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux apprentis conducteurs ;
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie et d'écologie
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'inspecteur s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

La communication du résultat à l'examen se fait de façon différée, par internet.



Règlement intérieur

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1 : Le livret d'apprentissage sera remis à l'élève dans les plus brefs délais. Il est demandé au candidat d'en prendre le plus grand soin et de le présenter à chaque leçon de conduite.

Article 2 : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail, 45 à 50 minutes de conduite effective, 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon (pause wc éventuellement). Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon routier...) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

L'inscription d'un candidat à l'examen théorique ou pratique devra respecter les points suivants :

- programme de formation terminé ;
- avis favorable du moniteur chargé de la formation ;
- compte soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen relève du seul fait de l'établissement.

Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions ci-dessous désignées par ordre d'importance :

- avertissement oral ;
- avertissement écrit ;
- suspension provisoire ;
- exclusion définitive de l'établissement.

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nos élèves.

Toute l'équipe des Clés du Permis est à votre disposition et vous souhaite une excellente formation.



EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION

Evaluation de départ

Inscription

En début de formation nous constituons ensemble votre itinéraire de formation en tenant compte de vos contraintes et de vos objectifs

Code de la route

Les élèves se forment au code de la route selon 3 moyens :

- accès libre à la salle de code de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h30 le samedi pour effectuer des séries. Chaque élève note sur un cahier personnel l'ensemble des séries effectuées avec les résultats correspondants; ce cahier permet un suivi individuel.
- Application Ici-Code permettant d'effectuer d'autres séries à partir de chez soi. Un suivi automatisé permet au formateur de voir où en sont les élèves et de les soutenir.
- Un cours quotidien en présentiel avec un enseignant diplômé pour traiter les différents thèmes du code de la route

Pratique

En fonction des cas, vous pouvez commencer votre itinéraire de formation pratique en même temps que votre formation au code de la route.

D'une durée minimum de 20h, l'apprentissage de la conduite se fait de façon progressive et individualisée autour des quatre étapes du programme national de formation.

En début de formation les leçons sont d'une durée d'une heure pour éviter une fatigue trop importante. Elles passent ensuite en fin d'étape 2 à une durée d'une heure et demie. Cette durée permet d'atteindre plusieurs conditions de conduite différentes. La formation permet à l'élève de rencontrer différentes conditions de conduite (sur voie rapide, de nuit ou dans un environnement dégradé, par temps de pluie par exemple)

En fin de formation il est proposé à l'élève un examen blanc qui permet d'évaluer l'ensemble de ses compétences et de voir dans quelle mesure il est prêt à être présenté.



L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (ou conduite accompagnée)

- Un accès progressif à la conduite et une formation dans la durée

En effet, la formation est accessible dès 15 ans pour un passage de l'examen du permis de conduire à partir de 17 ans et demi.

Elle est composée de la formation initiale comprenant :

- Une évaluation préalable
- Une formation théorique
- Un examen théorique (le code)
- Une formation pratique (20h de conduite minimum)

Vient ensuite la période de conduite accompagnée comprenant :

- Un rendez-vous préalable
- Une phase de conduite accompagnée (minimum 1an et au moins 3000km)
- Deux rendez-vous pédagogiques pendant cette dernière phase

- Pourquoi choisir l'apprentissage anticipé de la conduite?

Cette formation offre plusieurs avantages :

- Un taux de réussite à l'examen supérieur à l'apprentissage traditionnel
- Une période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)
- Des tarifs d'assurance moins chers une fois le permis obtenu
- ET SURTOUT les statistiques témoignent de quatre fois moins d'accidents pour

les conducteurs provenant de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

LA CONDUITE SUPERVISEE

- La possibilité d'acquérir davantage d'expérience en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée

Cette formation est accessible à partir de 18 ans pour les candidat(e)s qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.

Elle est composée de la formation initiale comprenant :

- Une évaluation préalable
- Une formation théorique
- Un examen théorique (le code)
- Une formation pratique (20h de conduite minimum)



Les Clés du Permis

11 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine tél. : 07 87 32 44 73 www.lesclesdupermis.fr

Vient ensuite la période de conduite accompagnée comprenant :

- *Un rendez-vous préalable*
- *Une phase de conduite accompagnée*

- Pourquoi choisir la conduite supervisée

- *Acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique*
- *Améliorer à moindre coût ses acquis, notamment en attendant de repasser l'examen pour celui qui a échoué à l'épreuve pratique*